RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société Coopérative Agricole
[redacted] - 85000 LA ROCHE SUR YON
775 714 991 RCS La Roche Sur Yon

EXTRAIT DE PROCÈS - VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
du vendredi 13 décembre 2024

Les sociétaires de la CAVAC, régulièrement convoqués en assemblées de sections du 30 Octobre au 30 Novembre 2024, par insertion d'une annonce légale dans les journaux « Agri 79 » et « La Vendée Agricole » du 18 octobre 2024 de même que via le journal « CAVAC Infos » adressé à tous les sociétaires, ont élu au cours de ces réunions leurs délégués pour les représenter à l'Assemblée Générale Mixte du 13 décembre 2024.

Ces délégués, convoqués individuellement à l'issue des assemblées de sections, se sont réunis en Assemblée Plénière le Vendredi 13 Décembre 2024 à 9 heures 30 « Salle des Atlantes » aux Sables d'Olonne.

Monsieur Jérôme CALLEAU, Président du Conseil d'Administration, ouvre la séance et fait procéder à la désignation de 2 scrutateurs, non- membre du Conseil d'Administration, pour composer avec lui, le Bureau des Assemblées à la fois Ordinaire et Extraordinaire.
Sont désignés :

- Madame Muriel GUILBAUD
- Monsieur Simon LUCAS

Monsieur Jacques BOURGEAIS est désigné comme Secrétaire de Séance pour les Assemblées à la fois Ordinaire et Extraordinaire.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate que les feuilles de présence émargées par les délégués de section font apparaître que 148 délégués sont présents ou représentés sur les 168 élus des sections.

L'Assemblée réunissant plus de la moitié du nombre des délégués est déclarée régulièrement constituée et apte à délibérer valablement comme Assemblée Générale.

Après une brève allocution de bienvenue aux délégués, personnalités et invités présents, le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire et passe à l'ordre du jour.

[…]

Délibération de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

[…]

QUATORZIEME RESOLUTION - Mandats des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la Société CCAOF AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, décide de renouveler en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : la Société CCAOF AUDIT, [redacted] représentée par Laurent GUILLERM, commissaire aux comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2030.

L'assemblée générale procède également à la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant : la Fédération Nationale de Révision FNR REVICOOP, 7 Rue Biscornet, 75012 PARIS, pour la même durée que le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes clos le 30 juin 2030.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[…]

Les dix-neuf résolutions soumises aux votes, ont toutes été approuvées, selon les résultats suivants :

[…]

N°	AGO - Majorité des suffrages exprimés	Nb suffrages exprimés	Majorité des suffrages exprimés	OUI	NON	Abstention/ Nul	Majorité obtenue	%age
[…]								
14	Mandats des Commissaires aux comptes	141	71	141		6	OUI	100%

[…]

« Extrait du procès-verbal du 13/12/2024 »

Copie certifiée conforme
A la Roche sur Yon, le 07 janvier 2025

Le Président du Conseil d'Administration CAVAC
Jérôme CALLEAU

12, Boulevard Réaumur B.P. 27 CAVAC 85001 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

[redacted]